

# Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

**C. D. C. C.**

Le 08/06/2011

## **A l'attention de M. le Maire,**

et pour information à Mesdames et Messieurs les Elus,

Vous trouverez, ci-après, deux documents que nous avons l'intention de présenter aux 80 clichois qui ont trouvé porte close le 26 mai au soir suite à votre intervention.

Ces documents sont le résultat de :

- l'analyse du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France concernant le chauffage urbain à Clichy
- l'analyse de différents documents ou interventions de la mairie et du groupe GDF SUEZ sur le même sujet.

Puisque nous n'avons pas pu exposer nos vues, ces documents, ont été "remodelés" pour une utilisation autonome par n'importe quel clichois concerné par ce problème, à savoir les utilisateurs du chauffage urbain et les contribuables. Ils sont en cours de diffusion et nous servent maintenant de base commune de raisonnement dans ce dossier compliqué. Comme tous les documents, ils peuvent être améliorés aisément, les techniques modernes rendant faciles des changements successifs. De même, leur diffusion devient immédiate et ne butte plus sur les restrictions que certaines autorités veulent interposer dans l'information du citoyen.

Vous avez dit à plusieurs reprises que vous ouvriez l'accès aux dossiers constitués par vos services aux clichois intéressés à approfondir les questions qu'ils se posent. Notre délégation a demandé, il y a quelques semaines, à bénéficier de ces possibilités et n'a pas reçu, en retour de son déplacement dans vos locaux, de proposition de rendez-vous. Nous sommes, donc, obligés de bâtir nos raisonnements sur les données facilement accessibles comme certains rapports des experts mandatés par la Ville ou sur les bilans Infogreffe. Nous regrettons cette situation qui ne correspond pas aux attentes des clichois et ne se justifie plus par des coûts importants de transmission des documents - aux utilisateurs qui se sentent concernés par la vie de la cité.

A la lecture de ce dossier, en dehors des questions qui concernent plus directement le Maire, il apparaît que cinq questions primordiales ressortent :

1 - Comment les services de la mairie arrivent-ils aux 30% proclamés comme base de la baisse des tarifs futurs des utilisateurs ? Nos propres calculs, toujours sur la base des documents en notre possession, n'arrivent pas, et de loin, à cette baisse potentielle. Nous pensons que les clichois seront très intéressés de connaître les calculs qui permettent d'y arriver ; nous aussi.

Soyons précis, notre remarque est basée sur la solution technique actuelle, à savoir la chaufferie SDCC de Clichy. Il se peut, à la lecture de votre communication et des réponses de GDF SUEZ qu'une forte partie de ces 30% provienne d'un changement dans l'approvisionnement (fourniture par la CPCU ?) et de la possibilité, en découlant, de bénéficier de la TVA à 5.5% sur le R1. Il serait simplement honnête de le préciser aux clichois.

2 - Comment les services de la mairie ont-ils calculé les 30% de remboursement des trop-perçus par la SDCC, depuis 1991 ? Notre analyse sur le tarif futur nous amène à nous poser la question des bases qui ont servi à annoncer ce pourcentage sur le passé. Cette remarque est confortée par le fait que la communication sur ce sujet est unilatérale et que nous n'avons pas trace d'un accord sur ce % dans les réponses de GDF SUEZ.

Les clichois, et nous-mêmes, aimerions accéder à des documents concrétisant les affirmations de vos services. Par ailleurs, si ces 30% étaient confirmés par GDF SUEZ, nous tenons à vous informer que se posera la question de la sincérité des bilans de la SDCC depuis 1991. En effet, suite à votre communication, certains copropriétaires s'interrogent sur la pertinence d'une action en dommages-intérêts qui viendrait compléter les remboursements en question. De même les projets en cours, sur la méthode d'utilisation des 30% de trop-perçus qui seront retournés à Clichy Habitat, méritent d'être confortés sur des bases solides et non sur des affirmations sans fondement précis (toujours à notre connaissance).

# Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

## C. D. C. C.

3 - Comment pensez-vous obtenir la rétrocession aux clicheois des surfacturations que la SDCC devrait faire payer, d'après les informations données le 31 mars, au LEM ? Lors de cette réunion Mme Maguarian a fait état d'une somme avoisinant les 800 000€ ou plus. Le rapport de la Chambre régionale des comptes fait, lui, état, pour 2007, d'une facturation à Elyo pour 2,675 millions d'€. Les 800 000€ annoncés correspondraient, donc, à une surfacturation de 30%. Nous sommes étonnés par ce montant car la Chambre, faisant état d'un rapport d'expertise mandaté par la Ville, parlait de 10% « ou plus ». Comment pensez-vous passer de 10% à 30% !

Par ailleurs, comme nous ne voyons pas très bien comment les levalloisiens - qui, souvenez-vous en M. le maire, ne sont pas concernés par l'accord tripartite signé par vous - pourraient accepter cette augmentation de leurs charges. Avez-vous une confirmation que la SDCC prendra l'entière responsabilité de cette renégociation et garantira par avance la rétrocession en question aux clicheois ?

4 – Qu'est devenue la nécessité - que vous avez, maintes fois, affirmée - de mettre en œuvre des actions individuelles ou collectives propres à chaque groupement d'utilisateurs ? Vous avez, en effet, souvent expliqué que la Ville ne pouvait pas se substituer à des actions particulières, directes, vis-à-vis de SDCC / GDF SUEZ. Cet aspect du problème n'apparaît plus dans les différentes communications entre GDF SUEZ et la mairie. Avez-vous trouvé une solution qui puisse satisfaire tout le monde ?

5 – La question de la réelle participation des clicheois utilisateurs à la détermination :

- des prix futurs du chauffage urbain qu'ils devront supporter, eux, et non la mairie. Vous ne pouvez pas envisager, du moins c'est ce que nous pensons, déterminer, pour eux et sans eux, le montant des charges qu'ils devront supporter. Le dernier courrier en réponse de GDF SUEZ disant, en gros - *on négocie entre gens de bonne compagnie, entre amis, et on explique ensuite les modalités sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord* – est totalement inadmissible et aurait dû donner lieu à une vive réaction de votre part, rétablissant la nécessité d'une démarche démocratique associant les clicheois préalablement à tout accord.

- des rétrocessions de trop-perçus, de leurs montants et de leurs utilisations,

- de la nécessité de poursuivre ou non les actions contentieuses ou juridiques en cours,

- du choix du futur concessionnaire de la délégation de service public. Le rapport de la Chambre régionale des comptes met le doigt sur deux problèmes complémentaires : la question du pourquoi de ces signatures successives d'amendements de plus en plus défavorables aux clicheois et le rôle primordial de la mairie dans les contrats qui lient, malgré eux, les clicheois.

N'oublions pas que ce n'est pas la mairie qui paie les charges de chauffage à la place des clicheois mais bien les utilisateurs eux-mêmes. Ils ne peuvent qu'être méfiants au vu de l'expérience vécue depuis si longtemps.

C'est, pour ces cinq raisons, entre autres, que nous demandons :

- de participer activement aux négociations en cours, avec mise à notre disposition de tous les dossiers,

- de prévoir, dès maintenant, que tout accord ne pourra donner lieu à signature sans le préalable d'un référendum local permettant aux utilisateurs, les payeurs finals, de décider de se lier ou pas par un nouvel accord à GDF SUEZ ou à une autre société.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, vous pourrez constater à la lecture des documents joints que d'autres sujets y sont abordés. Nous nous limiterons, ce jour, aux questions principales rappelées ci-dessus.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'association, la présidente,

Annick Lauzeray.